

# Protocole sanitaire pour la rentrée scolaire 2020

## COVID 19 : quelles sont les précautions sanitaires prises au collège afin de reprendre sereinement l'école ?

### Cadre général.

Chers parents d'élèves, nous vous présentons l'ensemble des mesures qui s'appliquent au collège de La fosse aux dames dans le cadre du protocole sanitaire émis par le ministère de l'éducation nationale. Comme vous le savez, vous jouez un rôle essentiel en rappelant les règles d'hygiène et de sécurité (gestes barrière) à vos enfants en cette période particulière. Les élèves bénéficieront au collège d'une formation au respect du protocole sanitaire (distanciation, mise en place d'un masque, lavage des mains, ...) par notre infirmière et aussi par les enseignants qui, eux-mêmes, ont été sensibilisés par notre personnel de santé.

Vous vous engagez à ne pas mettre vos enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez votre enfant ou dans sa famille proche. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans notre établissement scolaire. Nous vous demandons alors de nous en informer rapidement (CPE). De la même manière, dès lors qu'un test de dépistage est prescrit à un élève, même en l'absence de symptômes, celui-ci ne se rend pas au collège (isolement dans l'attente du résultat du test) et en informe ce dernier. Nos personnels qui travaillent à la Fosse aux dames s'appliqueront les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

### Les règles de distanciation physique.

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, cantine, ...), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas même si nous allons diviser la cour de récréation afin de séparer les 4 niveaux de classes et limiter ainsi les contacts.

### Les gestes barrière.



Le lavage et/ou la désinfection des mains (notamment avec du gel hydroalcoolique) doivent être réalisés, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant chaque repas ;

- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

### **Le port du masque.**

Pour les collégiens, **le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos de l'établissement (couloirs, classes, salles, ...) ainsi que dans les espaces extérieurs (cour de récréation, abords du collège, déplacements vers les gymnases).** C'est aussi le cas pour l'ensemble du personnel. Il vous appartient de fournir à votre enfant des masques et un petit sac hermétique pour le ranger (de type sac de congélation) à vos enfants. Toutefois, le conseil départemental des Yvelines a donné 2 masques lavables à l'ensemble des enfants. Ils doivent être changés et lavés au bout de 4h d'utilisation.

### **La ventilation des classes et autres locaux.**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Dans certaines salles, elle sera permanente (cantine).

### **La limitation du brassage des élèves.**

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Le changement de salles pour les enfants est donc possible. Il en est de même pour les transports en commun. A la cantine, les élèves seront regroupés par classes et par niveaux. Le réfectoire est ainsi divisé en plusieurs parties afin de limiter le brassage des enfants.

Les robinets des lavabos des toilettes ne doivent pas être utilisés pour boire.

### **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant les surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

### **Situations particulières.**

- 1) Cours de musique : le port du masque est obligatoire pendant le cours de musique et pendant la chorale.
- 2) EPS et AS :
  - Les vestiaires étant fermés, il est impératif d'arriver en tenue sportive adaptée.
  - Le port du masque est obligatoire pour les trajets entre le collège et les installations sportives, ainsi qu'à l'intérieur de celles-ci. Par contre, il sera possible de l'enlever lors de la pratique des activités physiques.
  - Les points d'eau étant potentiellement inaccessibles, Il est fortement conseillé de prévoir une bouteille d'eau ou une gourde au nom de l'élève (il est **STRICTEMENT INTERDIT** de boire dans la bouteille des autres).
  - Une fois en activité, les élèves doivent maintenir, quand cela est possible, une distanciation physique d'au moins 2 mètres entre chaque enfant.

Ce protocole peut être modifié en fonction de l'évolution de l'épidémie et des préconisations ministérielles, préfectorales et de l'ARS.